

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140717-2014_B295-DE
Date de télétransmission : 23/07/2014
Date de réception préfecture : 23/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B295

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation et modification de programmes d'opérations d'Entrées de Ville

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

03_3_02

BUREAU DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur : Robert DAGORNE

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Entrées de ville et voiries communautaires

**Objet : Validation et modification de programmes d'opérations d'Entrées de Ville
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La présente délibération a pour objet, d'une part, la validation du programme de l'opération d'entrée de ville de Trets - Avenue Léo Lagrange - Phase II et, d'autre part, l'approbation de la modification du programme de l'opération d'entrée de ville de Beurecueil - Avenue Louis Sylvestre.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa compétence facultative relative aux « Entrées de ville », la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à mettre en œuvre les aménagements visant à assurer la cohérence des entrées de ville et de village sur son territoire.

La présente délibération a pour objet la validation du nouveau programme d'entrée de ville de Trets - Avenue Léo Lagrange - Phase II et l'approbation de la modification du programme d'entrée de ville de Beurecueil - Avenue Louis Sylvestre tels que détaillés ci-après.

Trets - Avenue Léo Lagrange - Phase II / Estimation 720.000 € TTC

L'étude préliminaire réalisée en début d'année 2014 en concertation avec la Commune et l'Architecte des Bâtiments de France en charge du secteur a permis d'aboutir à l'élaboration du programme de l'opération d'entrée de ville de Trets - Avenue Léo Lagrange - Phase II.

Cette seconde phase de l'opération d'entrée de ville se situe au Nord de la commune de Trets sur l'avenue Léo Lagrange. Elle se déploie sur environ 150 mètres depuis le chemin du Loup jusqu'au boulevard de l'Europe.

L'aménagement projeté s'inscrit dans la continuité de la première phase de l'opération et fera également suite à la réhabilitation du pont-rail actuellement en cours. Il permettra d'apporter une amélioration significative à tous les usagers par l'élargissement de la voie, la prise en compte des modes de déplacement doux et la mise en valeur paysagère du secteur.

Ainsi, le programme du projet se caractérise comme suit :

- modification du tracé et élargissement de la voie à 5,50m ;
- traitement des accès privés à la voie publique ;
- adaptation de l'espace public du lavoir ;
- création de trottoirs aux normes et de pistes cyclables sur l'ensemble du projet ;
- traitement du réseau pluvial de la voie ;
- requalification paysagère des espaces résiduels ;
- adaptation de l'éclairage public et de la signalisation horizontale et verticale.

L'estimation de cette opération s'élève à 600.000 € HT, soit 720.000 € TTC.



Beaurecueil - Avenue Louis Sylvestre / Estimation 739.200 € TTC

Préalablement au démarrage des travaux d'aménagement de l'entrée de ville de Beaurecueil - Avenue Louis Sylvestre, la Communauté a réalisé une campagne de prélèvements et d'analyses des enrobés existants. Celle-ci a révélé la présence d'amiante dans plusieurs échantillons. En conséquence, l'enveloppe financière affectée aux travaux doit être modifiée afin d'intégrer le surcoût des prestations spécifiques à ce type de déchets dangereux.

Rappel :

Le projet est situé à l'Ouest de la commune de Beaurecueil sur l'Avenue Louis Sylvestre (ex RD58). Il s'étend sur environ 225 mètres depuis le parvis de l'Hôtel de Ville.

L'objectif de l'aménagement projeté est de répondre aux multiples besoins d'amélioration de l'entrée du village actuelle, tant au niveau de l'intégration des modes de déplacement doux, de la prise en compte et la sécurisation des usagers que de l'embellissement de ses abords.

En réponse, il convient de réaliser des aménagements urbains et paysagers tels que détaillés dans le programme de l'opération suivant :

- l'aménagement d'une promenade paysagère normalisée au nord de la route départementale comprenant une traversée sécurisée pour les piétons et cycles;
- la végétalisation de la noue pluviale nord et de l'accotement sud de la voie ;
- le traitement architectural, mise aux normes et sécurisation du parvis / trottoir de l'hôtel de ville ;
- l'aménagement d'une aire de stationnement urbaine et paysagère y compris le soutènement et remblais de la plateforme nécessaire ;
- l'adaptation et la remise en état de la chaussée en continuité du parvis de la mairie et de l'aire de stationnement créés ;
- l'extension et l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.

Le Bureau Communautaire du 10 mai 2012 validait ce programme d'un montant estimatif de 500.000 € HT, soit 600.000 € TTC.

Modifications apportées :

Conformément à la réglementation en vigueur et avant le démarrage des travaux de l'entrée de ville, la Communauté du Pays d'Aix a réalisé une série de prélèvements sur les enrobés existants. Les résultats d'analyse des échantillons mettent en évidence la présence de fibres d'amiante dans le revêtement de la chaussée. Il est donc aujourd'hui nécessaire que les travaux de voirie, tels que le rabotage ou le sciage, soient réalisés par une entreprise spécialisée dans le domaine de l'amiante (personnel qualifié, installations et équipements spécifiques). L'évacuation et le traitement des déchets contenant de

l'amiante devront se faire suivant un processus normé et réglementé auprès d'opérateurs adaptés. L'ensemble sera également soumis à l'avis de l'inspection du travail par le biais d'un plan de retrait.

Ainsi, l'enveloppe financière allouée aux travaux d'aménagement doit être réévaluée afin d'intégrer ces nouvelles contraintes. La nouvelle estimation de cette opération s'élève à 616.000 € HT, soit 739.200 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n°2010_A088 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 AP2010 pour un montant de 4 M€ ;

VU la délibération n°2011_A178 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 APGLOBALE pour un montant de 4,5 M€ et modifiant l'autorisation de programme 50 AP2010 pour la porter à un montant de 6M€ ;

VU la délibération n°2012_B180 du Bureau Communautaire du 10 mai 2012 approuvant le programme de l'entrée de ville de Beaucueil - Avenue Louis Sylvestre ;

Vu la délibération n° 2012_A191 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 9 M€ ;

VU la délibération n°2013_A109 du Conseil Communautaire du 18 juillet 2013 approuvant les révisions des autorisations de programmes 50 AP2010 et 50 AP GLOBALE pour les porter à un montant de 4,4M€ et 25,5M€ ;

VU la délibération n°2013_A225 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 30M€ ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 délégrant une partie des attributions du Conseil au Bureau et, notamment, d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU l'avis de la Commission « aménagement de l'espace et mobilité » en date du 02 juillet 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de l'entrée de ville de Trets – Avenue Léo Lagrange – Phase II pour un montant de 600.000 € HT, soit 720.000 € TTC ;
- **APPROUVER** la modification du programme de l'entrée de ville de Beaurecueil – Avenue Louis Sylvestre pour un montant de 616.000 € HT, soit 739.200 € TTC ;
- **AUTORISER** la mise en place de toutes les procédures nécessaires à la bonne réalisation de ce programme ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires publics concernés ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le service financier 5A, Fonction 824, Opération 50 AP 2010 pour l'opération d'entrée de ville de Beaurecueil - Avenue Louis Sylvestre et 50 AP GLOBALE pour l'opération d'entrée de ville de Trets - Avenue Léo Lagrange - Phase II E, qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation et modification de programmes d'opérations d'Entrées de Ville

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



22 JUIL. 2014

